

CRCAM NORD MIDI-PYRENEES
Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 26/09/2024

X 1 4 50 25 13488 8801 01AA226n494P4TF 201111

LA POSTE

S.T. 8846152201AR/7342



N° Tél. gestion : 05 63 49 55 66
ASSURANCES AGRI PRO
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

Numéro de l'Entité Professionnelle 20579EXP908
Numéro de contrat d'assurance 12074014908
Numéro de l'avance prévisionnel des subventions 26657908

GAEC GAEC DE FERRIERES
SERIGNAC
46700 SERIGNAC

CONFIRMATION DE L'AVANCE DU MONTANT PREVISIONNEL DES SUBVENTIONS AU TITRE DE VOTRE CONTRAT

Madame, Monsieur,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous nous accordez en assurant vos cultures auprès de Pacifica.



Vous avez choisi de bénéficier du dispositif d'avance du montant prévisionnel des subventions d'aide à l'assurance récolte au titre de votre contrat ASSURANCE PRAIRIES numéro 12074014908.

Dans ce cadre, vous allez recevoir dans les jours qui viennent un virement de 2 092,00 € sur le compte IBAN FR76 1120 6000 8150 0111 9304 738 BIC AGRIFRPP812.

Cette avance va vous permettre de bénéficier d'un apport de trésorerie temporaire dans l'attente du versement de la subvention définitive calculée et versée par les Pouvoirs Publics, au printemps 2025. Le montant de la subvention définitive peut être différent du montant de l'avance perçue.

Le montant de cette avance est déterminé conformément aux dispositions prévues dans le dernier décret en vigueur relatif aux subventions, et à partir des caractéristiques de votre contrat connues à ce jour.

Afin de rembourser cette avance, nous procéderons automatiquement au prélèvement de 2 092,00 € entre le 1er Avril 2025 et le 15 juillet 2025. Aucune action de votre part n'est requise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller

